

Procédure de remise de diplôme du baccalauréat

Dans l'attente de la délivrance du diplôme,
le relevé de notes issu de Cyclades fait foi.

QUAND ?

Début décembre. Une information de mise à disposition des diplômes est diffusée sur le site du lycée. Les diplômes sont à retirer auprès du secrétariat des élèves.

<https://www.site.ac-aix-marseille.fr/lyc-dormesson/spip/>


COMMENT ?

Le diplôme du baccalauréat est remis en main propre et contre signature de différentes manières :

- A l'intéressé(e) sur présentation de sa pièce d'identité,
- A une personne le (la) représentant munie d'une procuration (modèle en page 2) et de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) du titulaire du diplôme.

DES QUESTIONS ?

Contact :  yannick.lenepveu@ac-aix-marseille.fr

 04 90 20 59 57

DURÉE DE REMISE DES DIPLÔMES

Les diplômes sont conservés dans l'établissement jusqu'à 2 ans après leur édition (octobre N+2 de l'année d'obtention du bac). Ceux-ci sont détruits par le Rectorat.

Attestation de réussite au bac, relevé de notes : voir lien ci-après

<https://www.ac-aix-marseille.fr/diplomes-relevés-de-notes-consultation-de-copies-121665>

PROCURATION
Pour retrait d'un diplôme

TITULAIRE DU DIPLOME :

Je soussigné(e)

NOM :
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)

PRENOMS :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :
.....

DONNE PROCURATION A : (personne qui vient retirer le diplôme)

NOM :
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)

PRENOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

POUR RETIRER MON DIPLOME DE :

- Bac général Bac technologique Bac professionnel BEP CAP
 BTS Mention complémentaire niveau V Mention complémentaire niveau IV
 Autres :

Série ou spécialité

Préparé au Lycée

Fait à le

Signature du titulaire du diplôme

Signature de la personne qui retire le diplôme

PIECES A FOURNIR AVEC LA PROCURATION :

- Photocopie de la pièce d'identité du titulaire du diplôme
- Pièce d'identité originale de la personne qui vient retirer le diplôme.